

---

PIERRE ASTIÉ  
DOMINIQUE BREILLAT  
CÉLINE LAGEOT\*

## REPÈRES ÉTRANGERS

(1<sup>er</sup> JUILLET – 30 SEPTEMBRE 2013)

### ALLEMAGNE

Voir la chronique d'Adolf Kimmel, p. 141-150.

### AUSTRALIE

7 septembre 2013. **Élections parlementaires.** Alors que son bilan apparaissait bon, la gauche menée par le Premier ministre Kevin Rudd, 56 ans, est battue et n'obtient que 54 sièges en raison de ses profondes divisions. Celles-ci ont vu la Premier ministre Julia Gillard contrainte à la démission le 27 juin 2013 par son propre parti au profit de Kevin Rudd, qu'elle avait auparavant écarté le 24 juin 2010. Le nouveau gouvernement qui avait été formé le 1<sup>er</sup> juillet comptait onze femmes, ce qui était un record.

La coalition libérale-nationale recueille 90 élus. Tony Abbott, ancien boxeur et ancien séminariste, 55 ans, connu pour ses gaffes et sa misogynie, opposé au mariage pour tous, surnommé « le Moine fou » ou « l'Inéligible » au sein de son propre parti, veut mettre en place une politique très restrictive en matière d'immigration

et supprimer la taxe carbone. Il prête serment le 18 septembre. Julie Bishop est aux Affaires étrangères, David Johnston à la Défense, Mathias Cormann aux Finances et Joe Hockey est *Treasurer*.

Fondateur de WikiLeaks, Julian Assange, réfugié à l'ambassade d'Équateur à Londres depuis huit mois, menacé d'extradition aux États-Unis, était candidat afin de pouvoir quitter le Royaume-Uni, mais il n'a pas été élu.

### AUTRICHE

29 septembre 2013. **Élections législatives.** SPÖ et ÖVP gouvernent ensemble depuis le 11 janvier 2007. Ils vont être contraints à nouveau à la grande coalition malgré leur piètre résultat. Les sociaux-démocrates (SPÖ) du chancelier Werner Faymann, 53 ans, en fonction depuis le 2 décembre 2008, avec 27,1 % des voix et 53 (- 5) des 183 élus, devançant de peu les conservateurs (ÖVP) du vice-chancelier Michael Spindelegger, 54 ans, avec 23,8 % et 46 (- 4) élus. L'extrême droite FPÖ obtient 21,4 % et 42 (+ 7) élus, les Verts 11,5 % et 22 (+ 3) élus,

163

---

\* Université de Poitiers et CNRS – FRE 3500 CECOJI

le parti populiste Team Stronach de l'industriel Frank Stronach 5,8 % et 11 (+ 11) élus, et le parti libéral La Nouvelle Autriche (NEOS), favorable à l'Union européenne, avec 4,8 % et 9 élus. L'Alliance pour l'avenir de l'Autriche avec 3,6 % n'a aucun élu. Le résultat n'est guère brillant pour les partenaires de la coalition car c'est leur plus mauvais résultat historique et cela profite aux populistes de tous types qui recueillent le tiers des suffrages. Cependant, les Verts obtiennent le meilleur résultat de leur histoire et NEOS fait son entrée au Parlement. La participation a été de 65 %, soit une chute de 12,9 %.

## BELGIQUE

3 et 21 juillet 2013. **Roi.** La reine Beatrix des Pays-Bas a-t-elle influencé Albert II? Le roi des Belges, 79 ans, après un conseil des ministres exceptionnel, invoquant son âge et son état de santé, annonce le 3 juillet qu'il abdiquera le 21 juillet, jour de la Fête nationale de la Belgique, en faveur de son fils Philippe, 53 ans.

Le rôle du roi n'est pas négligeable. Il promulgue les lois et on se souvient de la crise de 1990 lorsque Baudouin avait refusé de promulguer la nouvelle loi dépénalisant l'avortement. Albert II a

164

*Élections législatives en Autriche*

Inscrits	6 384 331			
Votants	4 782 563	(74,42 %)		
Nuls	89 656			
Suffrages exprimés	4 692 907			
<i>Partis</i>	<i>voix</i>	<i>%</i>		<i>sièges</i>
SPÖ (Parti social-démocrate d'Autriche)	1 258 605	26,86	(- 2,4)	52 (- 5)
ÖVP (Parti populaire autrichien) (conservateur)	1 125 876	24,01	(- 1,97)	47 (- 4)
FPÖ (Parti libéral autrichien) (extrême droite)	962 313	20,55	(+ 3,01)	40 (+ 6)
Les Verts-L'Alternative verte	582 657	12,34	(+ 1,91)	24 (+ 4)
Team Stronach pour l'Autriche (populiste)	268 679	5,74	(+ 5,74)	11 (+ 11)
NEOS (La Nouvelle Autriche)	232 946	4,93	(+ 4,93)	9 (+ 9)
BZÖ (Alliance pour l'Avenir de l'Autriche) (extrême droite)	165 746	3,53	(- 7,17)	0 (- 21)
KPÖ (Parti communiste d'Autriche)	48 175	1,0	(+ 0,2)	0
PIRAT (Parti pirate d'Autriche)	36 265	0,8	(+ 0,8)	0
CPÖ (Parti chrétien d'Autriche)	6 647	0,1	(- 0,5)	0
WANDL (Gauche progressiste)	3 051	0,1	(+ 0,1)	0
M (Parti des hommes)	490	0,0	(+ 0,0)	0
EUAUS (Parti pour la sortie de l'UE)	510	0,0	(+ 0,0)	0
SLP (Parti socialiste de gauche)	947	0,0	(+ 0,0)	0

su cependant surmonter ses convictions catholiques en promulguant les lois sur l'euthanasie et le mariage pour tous. Mais surtout, le roi joue un rôle dans ce pays divisé lors du choix de celui qui forme le gouvernement. Lors de la grave crise de 2010-2011 qui avait laissé la Belgique sans gouvernement pendant cinq cent quarante et un jours, Albert II avait eu une action décisive. Le septième roi des Belges bénéficiera d'une liste civile inchangée de 11,55 millions d'euros mais paiera la TVA et les taxes dont était dispensée jusqu'à maintenant la famille royale. Cela devrait entraîner une diminution de fait de 7 % de ses revenus. Une réforme de la situation financière de la famille royale avait été adoptée en juin.

On remarquera aussi que la loi sur l'emploi des langues en matière administrative a été amendée pour que le roi puisse signer dans toutes les langues officielles du pays : Philippe (en français et en allemand) ou Filip (en néerlandais). Albert avait l'avantage de s'écrire de la même façon dans toutes les langues.

Le 21 juillet a lieu la transmission des pouvoirs entre le roi Albert II et son fils Philippe/Filip qui prête serment devant les deux chambres réunies. Le couple royal, Philippe et Mathilde d'Udekem d'Acoz, a quatre enfants : la princesse Élisabeth, 12 ans, héritière du trône, inscrite à l'école néerlandophone, le prince Gabriel, 10 ans, le prince Emmanuel, 9 ans, et la princesse Éléonore, 7 ans.

## CANADA

Septembre 2013. **Laïcité; Québec.** Le gouvernement québécois s'apprête à déposer un projet de « charte des valeurs québécoises » qui vise à affirmer la neutralité religieuse de l'État en refusant à tout fonctionnaire ou employé d'un organisme public ou

parapublic le port de signes religieux. La charte devrait encadrer strictement les « accommodements raisonnables », ce qui suscite de vifs débats. L'archevêque de Montréal exprime son opposition. Il en est de même des autres évêques du Québec. Maria Mourani, députée du Bloc québécois, catholique maronite qui avait critiqué le projet, est expulsée du groupe parlementaire.

## CENTRAFRICAINE (RÉPUBLIQUE)

Juillet-septembre 2013. **Crise politique.** Le 18 juillet, une charte constitutionnelle provisoire est promulguée en vertu de laquelle Michel Djotodia est redésigné chef de l'État transitoire plutôt que président. Un parlement provisoire et une cour constitutionnelle de transition sont établis.

Le 14 août, les quinze membres du Conseil de sécurité des Nations unies estiment que la crise centrafricaine est une grave menace pour la région.

Le 18 août, Michel Djotodia prête serment comme chef de l'État, marquant le début d'une période de transition de dix-huit mois. Il se déclare prêt à envisager « toutes les options possibles pour stabiliser le pays ».

Le 28 août, le président Hollande appelle les Nations unies à se saisir de la situation, estimant la Centrafrique au bord de la « somalisation ». Le 9 septembre, un appel « pour la paix et la réconciliation nationale en République centrafricaine » est signé entre la communauté de Sant'Egidio et des membres du gouvernement de transition, des représentants religieux et des responsables de la société civile. Ce « pacte républicain » sera présenté au Président et au chef du gouvernement pour approbation. Le président Michel Djotodia décide la dissolution de la Séléka (les rebelles) le 15 septembre.

## ÉGYPTE

166 Juillet 2013. **Coup d'État.** Le 1<sup>er</sup> juillet, suite à la gigantesque manifestation des opposants au président Morsi du 30 juin, le commandement militaire menace d'intervenir si les revendications ne sont pas satisfaites et donne « quarante-huit heures » aux parties, c'est-à-dire essentiellement au président Morsi, pour « prendre leurs responsabilités ». Cinq ministres démissionnent. Le 3 juillet, le président Morsi est destitué par l'armée qui suspend à titre temporaire la Constitution et annonce une « feuille de route » avec un « gouvernement doté des pleins pouvoirs » avant de nouvelles élections. L'annonce est faite à la télévision par le général Abdel Fattah Khalil al-Sissi, 58 ans, ministre de la Défense, chef des armées. Le président Morsi est assigné à résidence le 3 juillet. Le président de la Cour constitutionnelle Adly Mansour, 67 ans, ancien élève de l'ENA, très hostile au président Morsi, prête serment le 4 juillet comme président par intérim. Le 5 juillet, le guide suprême des Frères musulmans, Mohammed Badie, appelle à la mobilisation. Le 8 juillet, l'armée tire sur les partisans du président Morsi, faisant au moins 57 morts et 480 blessés. Le grand imam Ahmed al-Tayeb de la mosquée d'al-Azhar, principale autorité sunnite du pays, annonce se placer « en retrait » jusqu'à la fin des violences. Le 4 juillet, il avait apporté sa caution à la mise en place de la « feuille de route » proposée par l'armée, également approuvée par le patriarche copte-orthodoxe Tawadros II. Le 9 juillet, une « déclaration constitutionnelle » fixe le cadre de la transition politique. Hazem al-Beblawi, 76 ans, économiste libéral, ancien ministre des Finances,

docteur en économie de Paris 1 et ancien étudiant de l'université de Grenoble, est nommé Premier ministre, le 9 juillet. Mohamed el-Baradei, 71 ans, ancien directeur de l'Agence internationale de l'énergie atomique, prix Nobel de la paix, est vice-président chargé des relations internationales. Le général Abdel Fattah al-Sissi, homme fort des événements, conserve la Défense et devient vice-premier ministre. Le gouvernement prête serment le 16 juillet. Aucun ministre islamiste n'y figure. Le gouvernement compte trois femmes et trois coptes.

Le 10 juillet, la justice égyptienne ordonne l'arrestation de Mohammed Badie pour incitation à la violence. Une enquête pénale sur les fondements d'espionnage, incitation à la violence et destruction de l'économie vise Mohamed Morsi.

Le 26 juillet, il est placé en détention préventive.

Les intellectuels semblent soutenir l'armée.

Le 13 août, les partisans de Morsi manifestent, défiant les autorités. Le 14 août, les forces de sécurité donnent l'assaut contre eux. L'état d'urgence est proclamé. Le 15 août, la répression fait au moins 578 morts, officiellement, dont 538 civils. Les Frères musulmans parlent de 2 200 morts.

Face à ces violences, le vice-président Mohamed el-Baradei démissionne le 14 août.

Le 20 août, Mohamed Badie est arrêté avec deux adjoints.

Le 1<sup>er</sup> septembre, les autorités annoncent que l'ex-président Morsi et quatorze autres responsables des Frères musulmans seront jugés pour « incitation au meurtre et à la violence ».

L'état d'urgence décrété le 14 août est prolongé de deux mois le 12 septembre.

Le 23 septembre, un tribunal du Caire interdit les activités des Frères musulmans et confisque leurs biens.

21 juillet 2013. **Constitution.** La commission d'experts nommée par le président Mansour et comprenant quatre professeurs d'université et six magistrats, prévue dans la « déclaration constitutionnelle » du 9 juillet par le Président, se réunit pour la première fois le 21 juillet. Elle a trente jours pour proposer des amendements qui seront présentés à une commission de cinquante personnalités représentant la société égyptienne. Un « comité des cinquante » est chargé de proposer des amendements à la Constitution de 2012 qui, adoptée en décembre, avait été suspendue le 3 juillet. Ce comité comprend pour l'essentiel des représentants de la société civile. Il n'y a aucun Frère musulman, mais un ancien dirigeant « libéral » du mouvement et un représentant du parti salafiste Al-Nour y siègent.

## ÉTATS-UNIS

Juillet-septembre 2013. **Écoutes.** Le 1<sup>er</sup> juillet, le président Hollande demande la cessation immédiate des écoutes et menace de rompre les négociations commerciales dans le cadre de l'Union européenne. *Der Spiegel* révèle le 1<sup>er</sup> juillet que l'Allemagne est le pays le plus écouté. Il publie le nombre de communications espionnées en Allemagne, Italie et France entre le 20 décembre 2012 et le 8 janvier 2013. On atteint un pic de 47 millions de communications pour l'Allemagne et 17 millions de communications internet. Pour la France, le pic atteint 8 millions et il est de la moitié en Italie. Edward Snowden, à l'origine de l'affaire, peine à trouver un pays prêt à l'accueillir.

Le 7 juillet, le *New York Times* révèle

que des juges avaient autorisé secrètement des écoutes généralisées. C'est la cour instaurée en 1978 par le Foreign Intelligence Surveillance Act (ou cour FISA) composée de onze juges, dont la procédure n'est pas contradictoire et les décisions sont secrètes, qui avait estimé que le recueil et l'examen par la National Security Agency (NSA) des relevés de communications n'étaient pas contraires au quatrième amendement de la Constitution.

Le 16 juillet, Edward Snowden demande officiellement l'asile à la Russie. Il l'obtient le 1<sup>er</sup> août pour un an et reçoit une proposition d'emploi du grand réseau social russe, VKontakte. C'est un camouflet pour le président Obama. En rétorsion, ce dernier renonce à rencontrer Vladimir Poutine avant le sommet du G20 à Saint-Petersbourg.

Lors d'une audition de membres des services de renseignements et du ministère de la Justice par la commission judiciaire de la Chambre des représentants, des élus aussi bien républicains que démocrates estiment que la collecte des métadonnées est contraire à la Constitution et à la loi, et menacent de ne pas renouveler la section 215 du *Patriot Act* de 2001 qui permet cette collecte et expire en 2015.

Par 217 voix contre 205, la Chambre des représentants rejette un amendement visant à mettre un terme au financement du programme de la NSA conduisant à la collecte des données téléphoniques de millions d'Américains. L'amendement était soutenu aussi bien par des élus Tea Party que par les démocrates les plus à gauche.

Lors d'une conférence de presse le 9 août, Barack Obama annonce une réforme du *Patriot Act*. Il promet des mesures afin d'assurer « davantage de transparence » et d'encadrer l'activité des services de renseignements.

Le 26 septembre, la commission du renseignement du Sénat entame un débat

sur la préparation d'une loi visant à poser des « limites » à la surveillance des données téléphoniques tout en préservant les missions de la NSA.

Juillet-août 2013. **Peine de mort.** Warren Hill, prisonnier reconnu comme « attardé mental », détenu à Fulton, Géorgie, obtient le 15 juillet une troisième suspension de son exécution quelques heures avant l'heure prévue. John Ferguson, 65 ans, condamné à mort souffrant de schizophrénie paranoïaque, est exécuté le 5 août en Floride. Il a été condamné pour six meurtres en 1977 et deux meurtres d'adolescents en 1978; il aura passé trente-cinq ans dans le couloir de la mort.

Le 6 août, le procès du commandant Nidal Hasan, 42 ans, « loup solitaire d'Al-Qaida », auteur d'une fusillade ayant fait treize morts sur la base de Fort Hood au Texas, s'ouvre devant une cour martiale. Paralysé des jambes suite à sa neutralisation, il est condamné à mort le 28 août. Le dernier militaire supplicié l'a été en 1961 et quatre sont dans le couloir de la mort.

#### GRANDE-BRETAGNE

5 juillet 2013. **Union européenne.** Par 304 voix, presque toutes conservatrices, contre 0, les députés, à l'unanimité des présents alors que la Chambre compte 650 membres, donnent leur accord pour un référendum en 2017 sur l'appartenance à l'Union européenne. Les travaillistes se sont abstenus.

Le 15 juillet, des leaders des trois grands partis (Kenneth Clarke, conservateur, Lord Mandelson, travailliste, et Danny Alexander, libéral-démocrate) publient un manifeste pro-Union européenne, *Better Off In a Better Europe*, estimant que sortir de l'Union européenne serait une « faute historique ».

Le 18 septembre, Nick Clegg, vice-Premier ministre et leader libéral-démocrate, réaffirme sa position pro-européenne à la conférence annuelle du parti à Glasgow.

9 juillet 2013. CEDH. La Grande Chambre de la Cour européenne des droits de l'homme considère par 16 voix contre 1 les peines incompressibles au Royaume-Uni comme un « traitement inhumain ». La Cour considère en outre que toute condamnation à perpétuité doit être révisable après une certaine période, normalement vingt-cinq ans. Elle donne raison à trois détenus condamnés à perpétuité pour meurtre. La ministre de l'Intérieur, Theresa May, a protesté et laissé entendre que le Royaume-Uni pourrait se retirer de la Convention européenne des droits de l'homme.

16 juillet 2013. **Mariage pour tous.** Le 16 juillet, les députés adoptent définitivement la loi autorisant le mariage des personnes de même sexe. La loi est approuvée par la Reine le lendemain.

29 août 2013. **Syrie.** Le 29 août, les députés rejettent par 285 voix contre 272 une motion de David Cameron posant le principe d'une intervention militaire en Syrie en réponse à l'usage d'armes chimiques dont elle est accusée. En conséquence, le Royaume-Uni ne participera pas à une éventuelle action militaire contre la Syrie. Le refus d'un « nouvel Irak » par les députés des Communes est un grave échec pour le Premier ministre David Cameron, même si c'est en même temps une critique *a posteriori* de Tony Blair.

16 septembre 2013. **Islam.** La comparution le 16 septembre devant un tribunal d'une femme portant un niqab relance le débat sur la licéité du port

du voile intégral. Le juge a autorisé la jeune femme à se présenter en niqab mais avec obligation de montrer son visage au moment de témoigner. L'interdiction d'apparaître le visage dissimulé sur la voie publique posée par la loi française du 11 octobre 2010 – pour ne pas viser expressément l'interdiction du port du voile intégral sur la voie publique – semble avoir fait son chemin outre-Manche. Le Royaume-Uni, qui réfléchit actuellement à cette interdiction, contre toute attente au regard de sa tradition libérale envers les religions et le port de signes religieux, est probablement aussi influencé par les interdictions belge et suisse. Jeremy Browne, secrétaire d'État libéral-démocrate chargé de la prévention de la criminalité, a proposé d'interdire le niqab dans les écoles et les lieux publics, mais le Premier ministre y semble peu favorable.

#### IRAN

3 août 2013. **Président.** Le président Hassan Rohani est investi le 3 août. Il forme un gouvernement de technocrates. Il n'y a aucune femme.

Mahmoud Ahmadinejad est nommé le 5 août au Conseil de discernement, institution dominée par les conservateurs, instance d'arbitrage politique, dirigé par l'ancien président modéré Rafsandjani.

Suite à l'élection d'Hassan Rohani, des signes de détente apparaissent. À l'occasion de l'Assemblée générale des Nations unies à laquelle il assiste, le président Rohani rencontre certains de ses homologues dont les dirigeants turc, autrichien et François Hollande.

Le 27 septembre, le président Obama téléphone au président Rohani pendant quinze minutes, alors qu'il quittait New York pour l'aéroport. Rappelons que les relations irano-américaines sont

interrompues depuis la prise d'otages à l'ambassade des États-Unis à Téhéran en 1979.

#### IRLANDE

11 juillet 2013. **Avortement.** Par 137 voix contre 31, les députés adoptent, malgré la vive opposition de l'Église catholique, un projet de loi autorisant l'avortement dans les cas où la vie de la mère est en danger pour une raison médicale ou si un panel de trois médecins dont deux psychiatres atteste d'un risque de suicide de la mère si un avortement n'est pas pratiqué. La peine en cas d'avortement illégal est réduite de la perpétuité à quatorze ans de prison. Cependant, la loi ne s'appliquera pas aux femmes victimes de viol ou d'inceste, ou dont le bébé a de graves malformations et est non viable. Il a fallu vingt et un ans pour que le gouvernement donne une suite à une décision de la Cour suprême de 1992 dans « le cas X ». Mais il a également fallu le décès, en octobre 2012, de Savita Halappanavar, d'origine indienne, à la suite d'une septicémie à Galway alors qu'elle faisait une fausse couche à dix-sept semaines de grossesse, un avortement ayant été refusé. La loi est promulguée le 30 juillet.

#### ITALIE

19 juillet-30 septembre 2013. **Berlusconi.** Trois proches de Silvio Berlusconi sont condamnés à des peines de cinq à sept ans de prison pour avoir fourni de jeunes prostituées à l'ancien chef de gouvernement, dont la mineure Ruby.

Le 1<sup>er</sup> août, la Cour de cassation rend définitive la peine de prison de quatre années dont trois couvertes par l'amnistie, prononcée pour fraude fiscale contre Silvio Berlusconi dans l'affaire Mediaset

concernant des transactions fictives de droits télévisés. Elle décide de faire rejurer en appel son interdiction d'exercer une fonction publique pendant cinq ans. C'est la première fois que l'ancien chef de gouvernement est condamné définitivement à la prison. En raison de son âge (77 ans en septembre), il ne pourra être emprisonné mais devrait être assigné à résidence ou obligé d'effectuer des travaux d'intérêt général. Si la première option est retenue, il sera sous le contrôle d'un magistrat, qui lui donnera l'autorisation de téléphoner, recevoir des visites, enregistrer un message vidéo ou sortir hors des horaires fixés. Ses passeports sont confisqués ainsi que sa carte d'identité, ce qui l'empêche de sortir du pays. Est-ce l'épilogue de plus de vingt ans de combat entre les juges et Berlusconi ?

Le 9 septembre a lieu une audition sur une éventuelle exclusion du Sénat de Silvio Berlusconi, où il a été élu en février dernier. Une commission examine son dossier. Berlusconi conteste la constitutionnalité d'une mesure éventuelle car la loi de 2012, qui prévoit que toute personne condamnée à plus de deux ans de prison ne peut être éligible pendant six ans, ne laisse aucune marge de manœuvre aux parlementaires face aux décisions judiciaires et que, de plus, les faits pour lesquels Berlusconi a été condamné sont antérieurs à la loi. Il veut aller jusqu'à la Cour européenne des droits de l'homme.

Les ministres du parti du Peuple de la liberté rebaptisé Forza Italia, dont le ministre de l'Intérieur Angelino Alfano, se voient intimé l'ordre par Silvio Berlusconi de démissionner le 28 septembre. La raison officielle est le fait qu'Enrico Letta n'a pas adopté un décret visant à geler le relèvement de 21 à 22 % du taux de TVA. Mais cette attitude divise la droite.

30 août 2013. **Sénateurs à vie.** Conformément à l'article 59, alinéa 2, de la Constitution, le président Napolitano nomme quatre sénateurs à vie, Claudio Abbado, chef d'orchestre, Elena Cattaneo, neurobiologiste, Renzo Piano, architecte, et Carlo Rubbia, prix Nobel de physique. Ils rejoignent Mario Monti dans cette catégorie, Carlo Azeglio Ciampi étant sénateur à vie de droit en tant qu'ancien président de la République.

#### LUXEMBOURG

11 juillet 2013. **Premier ministre.** Après la défection de ses alliés socialistes à la suite d'un scandale lié aux services de renseignements, Jean-Claude Juncker, 58 ans, Parti populaire chrétien-social, l'une des personnalités marquantes de la vie politique européenne et le plus ancien chef de gouvernement en fonction dans l'Union européenne, au pouvoir depuis le 20 janvier 1995, démissionne après dix-huit ans passés à la tête du gouvernement. Cependant, il sera candidat à sa propre succession aux élections anticipées du 20 octobre.

#### MALI

28 juillet et 11 août 2013. **Élections présidentielles.** Vingt-huit candidats sont en lice dont une seule femme. Le scrutin se déroule dans le calme. Ibrahim Bou-bacar Keïta, 68 ans, ancien collaborateur du président Alpha Oumar Konaré et Premier ministre de 1994 à 2000, président de l'Assemblée nationale de 2002 à 2007, candidat à l'élection présidentielle de 2002 et à celle de 2007, membre de l'Internationale socialiste, Rassemblement pour le Mali (RPM), arrive largement en tête avec 39,2 % des voix contre 19,4 % à Soumaïla Cissé, ancien

président de la commission de l'Union économique et monétaire ouest-africaine, ancien ministre des Finances, originaire de Tombouctou, Union pour la République et la démocratie. Avec 9,6 % des suffrages, Dramane Dembélé, Adéma (Alliance pour la démocratie au Mali), est en troisième position, et Modibo Sidibé en quatrième avec 4,9 %. Ce résultat marque une opposition entre Bamako, qui a voté massivement pour Ibrahim Boubacar Keïta, et les campagnes qui ont favorisé Soumaïla Cissé. Le résultat est une surprise car on s'attendait à une victoire de l'ancien Premier ministre au premier tour. La présence massive de bulletins nuls (400 000 pour 3,5 millions de votants) intrigue. La participation a été de 51,5 %.

Alors que l'Adéma avait appelé à voter Cissé le 2 août, le lendemain Dramane Dembélé se rallie à Ibrahim Boubacar Keïta en invoquant l'appartenance de l'Adéma et RPM à l'Internationale socialiste. Soumaïla Cissé bénéficie du désistement de Modibo Sidibé.

Plus de vingt des vingt-six éliminés du premier tour se sont ralliés à Ibrahim Boubacar Keïta. Celui-ci l'emporte au second tour, avec 77,62 % des voix contre 22,38 % à Soumaïla Cissé. Le scrutin s'est déroulé dans le calme et la participation a diminué de plus de cinq points (45,73 %). Tout en dénonçant des fraudes, Soumaïla Cissé reconnaît sa défaite. La Cour constitutionnelle confirme la victoire d'Ibrahim Boubacar Keïta le 20 août.

Le 4 septembre, Ibrahim Boubacar Keïta prête serment comme président et nomme le lendemain Oumar Tatam Ly Premier ministre, 50 ans, banquier apolitique ayant fait l'essentiel de sa carrière à la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest, alors qu'on pensait plutôt à Michel Sidibé, directeur exécutif du programme Onusida.

Le 19 septembre, le président Keïta prête serment en présence de François Hollande.

## PORTUGAL

Juillet-septembre 2013. **Crise politique et économique.** Vitor Gaspar, ministre des Finances, démissionne le 1<sup>er</sup> juillet de façon inattendue, montrant par là les difficultés du pays. Il justifie son acte par « une érosion significative du soutien de l'opinion publique » au plan d'aide international. Il critique le ministre des Affaires étrangères Paulo Portas, leader du CDS-PP, chrétien-démocrate, l'accusant de faire obstacle à certains aspects du programme. Il est remplacé par la secrétaire d'État au Trésor, Maria Luís Albuquerque, dont il est très proche. Nouveau rebondissement : le 2 juillet, le ministre des Affaires étrangères démissionne à son tour estimant qu'il y a un manque de crédibilité l'empêchant de rester au gouvernement. Deux autres ministres et leurs secrétaires d'État CDS-PP démissionnent, ce qui prive le gouvernement de majorité. Cependant, la rupture n'est pas consommée. Un accord intervient le 6 juillet et Paulo Portas devient vice-premier ministre chargé de coordonner les politiques économiques. Le 23 juillet, Rui Machete est nommé ministre des Affaires étrangères et le cabinet remanié prête serment le lendemain. Le 21 juillet, le président Aníbal Cavaco Silva apporte son soutien à la coalition gouvernementale renouée alors que les trois principaux partis ont échoué le 19 juillet à conclure un « pacte de salut national ».

Le 12 septembre, le gouvernement adopte une mesure visant à effectuer des réductions de près de 10 % dans les retraites des fonctionnaires supérieures à 600 euros par mois. La mesure concerne

les deux tiers des 468 000 fonctionnaires en retraite.

Le gouvernement modifie une mesure censurée par la Cour constitutionnelle le 29 août et qui visait à licencier des fonctionnaires sans affectation. Dans le nouveau projet, les fonctionnaires en disponibilité recevront pendant douze mois 60 % de leur traitement, puis 40 % « pendant une période indéterminée ».

## SUISSE

22 septembre 2013. **Votations.** Trois référendums ont lieu. L'un porte sur le maintien ou non du service militaire obligatoire. 1 761 063 des votants (73,2 %) se prononcent contre la suppression de la conscription, alors que 646 106 (26,8 %) étaient pour. Seuls les socialistes soutenaient le projet. Le canton de Genève avec 42,1 % de oui a été le moins hostile; et celui d'Uri avec 15,1 %, le plus hostile. Le Conseil fédéral et le Parlement avaient demandé le rejet. La participation a été de 46,4 %.

Rappelons que le service militaire n'existe plus que dans huit pays européens. Outre la Suisse, il s'agit de la Norvège, la Finlande, le Danemark, l'Estonie, l'Autriche, la Grèce et Chypre.

Une deuxième votation portait sur la modification de la loi sur les épidémies à propos des vaccinations obligatoires relatives aux maladies transmissibles. Elle a été approuvée avec 1 416 452 oui (60 %) contre 943 648 non (40 %). Seuls Uri, Schwyz et les deux demi-cantons d'Appenzell ont voté contre. Genève a approuvé à 77 % ! La participation a été de 45,5 %.

Une troisième votation visait à autoriser le travail dominical dans certains lieux, essentiellement les stations-service des aires d'autoroute. Le oui l'a emporté avec 1 324 530 voix pour (55,8 %) et

1 049 502 voix contre (44,2 %). Cinq cantons ont voté contre: Uri, Fribourg, le Valais, Neuchâtel et surtout le Jura qui a voté non à 65,3 %. La participation a été de 45,8 %.

Le Tessin approuve à 65 % une proposition d'interdiction de la burqa dans les lieux publics du canton. Les responsables suisses du tourisme s'inquiètent de cette décision de peur d'être privés de clientèle du Moyen-Orient.

## SYRIE

Juillet-septembre 2013. **Guerre civile.** La coalition de l'opposition réussit le 6 juillet à surmonter ses divisions et choisit à sa tête Ahmad Assi Jarba, opposant historique, chef tribal, membre de la confédération des Shammar, pro-saoudien.

Le 8 juillet, le Premier ministre de l'opposition Ghassan Hitto, 49 ans, indépendant, musulman sunnite, en fonction depuis le 18 mars 2013 après son élection par la coalition nationale des forces de l'opposition et de la révolution, démissionne.

En face, la direction du parti Baas a été renouvelée en totalité à l'exception du président al-Assad. Le vice-président Farouk al-Chareh, modéré, souvent critique, a été évincé.

L'insurrection est fragilisée par les tensions avec les djihadistes. Le Front al-Nosra prône un État islamique en Syrie et refuse les partis et les élections.

Le chef de l'opposition syrienne, Ahmad Assi Jarba, vient à Paris et rencontre le président Hollande le 24 juillet. Si ce dernier renouvelle son soutien « politique et humanitaire », il se garde de tout soutien militaire, les garanties n'existant pas de la part de l'opposition syrienne.

Le 21 août, de violents bombardements frappent Ghouta, une banlieue rebelle de Damas, faisant des centaines

de morts. Le régime est accusé d'avoir utilisé l'arme chimique.

Une dizaine d'enquêteurs des Nations unies arrivent à Damas le 18 août pour enquêter sur l'utilisation de gaz toxiques. Le régime accepte une enquête le 25 août. Les enquêteurs commencent leur enquête le 26 août. Ils ne peuvent se rendre à Ghouta. Les autorités syriennes accusent les rebelles d'avoir utilisé des gaz toxiques à Jobar, près de Damas, ce que ceux-ci nient. Les enquêteurs quittent la Syrie le 31 août.

Le 27 août, François Hollande envisage des frappes contre la Syrie. Il affirme que « la France est prête à punir ceux qui ont pris la décision infâme de gazer des innocents ». Le Parlement se réunit le 4 septembre en session extraordinaire pour une déclaration du Premier ministre non suivie de vote.

En Grande-Bretagne, aux Communes, le 29 août, les travaillistes et trente députés conservateurs rejettent la motion qui aurait permis des frappes. Les Britanniques ont encore en mémoire les mensonges relatifs à l'Irak et la décision suiviste de Tony Blair.

Le 30 août, John Kerry présente les éléments accusant le régime de Damas d'avoir utilisé des armes chimiques le 21 août. L'attaque aurait fait 1 429 morts dont 426 enfants. Le lendemain, le président Obama annonce sa décision de principe sur les frappes contre la Syrie, mais pas avant un vote du Congrès.

La crise domine le sommet du G20 à Saint-Petersbourg et montre les divisions des Européens. La France et les États-Unis n'obtiennent qu'un accord minimal par une déclaration approuvée par onze États (France, États-Unis, Canada, Royaume-Uni, Australie, Corée du Sud, Italie, Japon, Arabie saoudite, Turquie, Espagne) sur vingt, condamnant l'attaque chimique et appelant à une « forte

réponse internationale » sans évoquer l'option militaire. L'Allemagne s'y rallie tout en s'opposant aux actions militaires.

Le 9 septembre, la Russie propose de placer les armes chimiques syriennes sous contrôle international. Les données sont dès lors bouleversées. Le vote prévu le 11 septembre au Sénat américain est reporté.

Le 10 septembre, la Syrie affirme être prête à « se joindre » à la convention sur l'interdiction des armes chimiques. Le 12 septembre, le président al-Assad déclare que « la Syrie place ses armes sous contrôle international à cause de la Russie ». Les 12 et 13 septembre, John Kerry rencontre son homologue russe Sergueï Lavrov à Genève.

Le 11 septembre est rendu public le dernier rapport de la Commission d'enquête sur les violations des droits de l'homme en Syrie. Il dénonce des « crimes contre l'humanité » commis par les forces gouvernementales, mais aussi des « crimes de guerre » perpétrés par l'opposition armée. L'utilisation d'enfants soldats par les groupes de l'opposition et des combattants kurdes est également évoquée. Il n'y a pas de camp vertueux dans ce conflit.

Le 14 septembre, la Coalition nationale rebelle élit Ahmad Saleh Touma, dentiste, soutenu par les puissances occidentales, Premier ministre par intérim.

Ce même jour, un accord est conclu entre les États-Unis et la Russie sur le contrôle des armes chimiques syriennes. John Kerry vient à Paris le 16 septembre pour en discuter avec Laurent Fabius et le Britannique William Hague. Cependant, la Russie s'oppose à toute résolution contraignante.

Le rapport des experts des Nations unies est présenté au Conseil de sécurité le 16 septembre et ses auteurs déclarent avoir trouvé « des preuves flagrantes et convaincantes » de l'utilisation de gaz sarin le 21 août près de Damas.

Le 27 septembre, le Conseil de sécurité, à l'unanimité, adopte une résolution contraignante pour la Syrie, l'obligeant à démanteler et détruire ses armes chimiques. Mais elle n'évoque pas les mesures coercitives. Dans une interview à la télévision italienne, Bachar al-Assad se dit prêt à respecter cette résolution 2118.

#### TCHÈQUE (RÉPUBLIQUE)

174 10 juillet 2013. **Dissolution.** Le président Zeman nomme un nouveau « gouvernement d'experts » dirigé par l'économiste de gauche Jiří Rusnok, 53 ans, économiste, ancien membre du Parti social-démocrate tchèque (čSSD), indépendant, suite à la démission du gouvernement de Petr Nečas, impliqué dans une affaire de corruption. Jan Kohout est ministre des Affaires étrangères, Jan Fischer ministre des Finances, Martin Pecina ministre de l'Intérieur. Vlastimil Picek reste ministre de la Défense. Le gouvernement doit gérer les affaires courantes jusqu'aux prochaines élections anticipées.

Le 7 août, le gouvernement n'obtient pas la confiance du Parlement. Il n'a que 93 voix pour le soutenir contre 100 qui lui sont opposées. Le Premier ministre démissionne le 13 août. Des élections législatives anticipées auront lieu les 25 et 26 octobre, la Chambre des députés ayant voté sa dissolution le 20 août. Le président Zeman valide l'autodissolution le 28 août.

L'ancien président Klaus, eurosceptique, pourrait intervenir dans la campagne.

#### UNION EUROPÉENNE

3 juillet 2013. **Médiateur.** Les députés élisent l'Irlandaise Emily O'Reilly, 56 ans, nouveau Médiateur pour

succéder à Nikiforos Diamandouros, 71 ans, premier Médiateur européen depuis le 15 janvier 2003.

12 septembre 2013. **Initiative citoyenne.** Selon ses organisateurs, l'initiative citoyenne « Un de nous », visant à interdire le financement par l'Union européenne de la recherche impliquant la destruction de l'embryon humain, atteint le million de signatures ainsi qu'un seuil minimum dans sept pays requis, le 12 septembre. Une initiative invite la Commission à présenter une proposition législative. Depuis la mise en place de cette possibilité, sur dix-sept initiatives enregistrées, une seule a satisfait aux deux conditions de recevabilité posées, celle invitant la Commission « à proposer une législation qui fasse du droit à l'eau et à l'assainissement un droit humain » et à « les promouvoir en tant que services publics essentiels pour tous ». Le 10 septembre, elle avait atteint 1 857 605 signatures dans treize pays.

#### VATICAN

31 août 2013. **Curie.** Le 31 août, le pape François nomme secrétaire d'État Pietro Parolin, 58 ans, nonce apostolique au Venezuela, la nomination étant effective le 15 octobre. C'est le plus jeune secrétaire d'État depuis Eugenio Pacelli en 1930, futur Pie XII. C'est un diplomate très estimé. Il remplace le cardinal Tarcisio Bertone, 78 ans, qui avait été nommé par Benoît XVI en 2006. Le nouveau secrétaire d'État surprend par des propos sur le célibat des prêtres, estimant qu'il « peut être discuté », qu'il « n'est pas un dogme de l'Église ». Depuis son élection, le Pape ne s'est pas prononcé sur le sujet.